COMMUNE DE SAINT-BRÈS

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2021

Le 26 mars 2021, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mr Jean-Pierre CHARPENTIER, Maire.

Présents : Mmes HUGLI, DE MARINIS, CIOFOLO, BOUTONNET. Mrs BAPTISTE, BATAILLE, CRES, SUGIER, ARNAULT, BUTIN, TAQUET, Mr LOBIER.

Absent : Mr GENTILE (pouvoir à Mr BAPTISTE), Mme MARTEL (pouvoir à Mme CIOFOLO).

1/ APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2020 ETABLIS PAR LA TRESORERIE DE SAINT-AMBROIX

Le conseil municipal, :

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2020,

Statuant sur l'exécution des budgets 2020 présentés pour ce qui concerne les opérations budgétaires,

DECLARE que les comptes de gestion de la commune et du service eau et assainissement dressés pour l'exercice 2020 par le receveur municipal, visés et certifiés par le maire, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Vote : 15 voix pour.

2/ COMPTE ADMINISTRATIF 2020 ET AFFECTATION DU RESULTAT 2020 POUR LE BUDGET DE LA COMMUNE

Le compte administratif de la commune est présenté à l'assemblée. Il est rigoureusement égal au compte de gestion établi par la trésorerie.

L'affectation du résultat de celui-ci est la suivante :

Report en fonctionnement à l'article R002 : 234 756.49 €

Report en investissement à l'article R001 : 52 855.51 €

Ces sommes seront donc reprises en recettes au budget primitif de la commune.

Vote : 15 voix pour.

3/ COMPTE ADMINISTRATIF 2020 ET AFFECTATION DU RESULTAT 2020 POUR LE BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Le compte administratif du service eau et assainissement est présenté à l'assemblée. Il est rigoureusement égal au compte de gestion établi par la trésorerie.

L'affectation du résultat de celui-ci est la suivante :

Report en fonctionnement à l'article R002 : 125 994.41€

Report en investissement à l'article R001 : 99 289.51€

Ces sommes seront donc reprises en recettes au budget primitif du service eau et assainissement.

Vote : 15 voix pour.

4/ VOTE DES TAXES COMMUNALES

Le Maire indique à l'assemblée, que suite à la réunion de la commission travaux, il a été choisi, à l'unanimité, de ne pas augmenter le taux des taxes communales pour 2021.

Le Maire fait cependant remarquer, que cette année, suite à la réforme sur la taxe d'habitation, il faut intégrer dans le taux des taxes foncières sur les propriétés non bâties, le taux communal soit 14.40 % + le taux départemental soit 24.65 % d'où un total de 39.05 %.

Le conseil municipal décide donc de voter les taux suivants :

- Taxes foncières sur les propriétés bâties : 39.05 %
- Taxes foncières sur les propriétés non bâties : 73.71 %

Produit attendu de ces taxes pour la commune : 178 903.00€

Vote : 15 voix pour.

5/ SUBVENTION VOYAGE SCOLAIRE

Le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir allouer la somme de 300.00 € à la société du Sou dans la mesure où les enfants de l'école pourront faire une sortie scolaire en bus d'ici la fin de l'année scolaire.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

Vote : 15 voix pour.

6/ SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2021

Le conseil municipal décide de verser aux associations de la commune les sommes suivantes :

- Association Art et Loisirs : 150.00 €
- Sté de Chasse : 150.00 €
- Sté du Sou : 150.00 €
- Club Tir Détente : 150.00 €
- Association patrimoine : 150.00 €
- Médaillés Militaires : 100.00 €
- FNACA : 100.00 €

7/ QUESTIONS DIVERSES

- Mr Arnault soulève le problème de la vitesse sur le chemin des Diligences.
- Mme Ciofolo fait remarquer le même problème devant l'école.